

COMMUNE DE MONTAIGUT-EN-COMBRAILLE

Compte rendu de la réunion du Conseil Municipal N° 44

26 MARS 2024 à 19 H 00

L'an deux mille vingt-quatre, le vingt-six mars à dix-neuf heures, le Conseil Municipal dûment convoqué, s'est réuni à la Mairie de Montaigut-en-Combraille, en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur Jean-Marc SAUTERAU, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 19 mars 2024.

Nombre de membres en exercice : 14

Présents : Mesdames et Messieurs

Jean-Marc SAUTERAU - Jean-Luc QUINTY – Danièle DELMOTTE - Margaux PIQUELLE - René POUILLE - Denis BICHARD - Michel FLORENTINO - Martine CONSTANT - Éliane VIALON - Valérie ROOSE – Thomas PICANDET.

Absent Excusé : Gaëlle LE BOULANGER, Christelle CHAMPOMMIER, Damien LABRE.

Procuration : Christelle CHAMPOMMIER à Jean-Luc QUINTY.

Secrétaire de séance : Madame Danièle DELMOTTE.

Le compte rendu n° 43 de la réunion du Conseil Municipal du 26 février 2024 est approuvé à l'unanimité.

ORDRE DU JOUR

FINANCES ET DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE

1 – Subventions aux Associations 2024 :

| Subventions aux Associations | 2023 | Propositions 2024 |
|---|-----------------|------------------------------|
| - Comité des Fêtes | 2 700 + 250 | 3 700 + 250 |
| - Anciens Combattants | 170 | 200 |
| - Amicale Laïque | 770 | 800 |
| - Amicale Pompiers | 450 | 450 |
| - APE "La Farandole" | 600 | 600 |
| - Coopérative Scolaire | 1 000 | 1 200 |
| - Comité du Jumelage | 600 | 1 000 |
| - Amicale des chasseurs | 200 + 285.05 | 200 |
| - Foot Nord Combraille | 800 | 1 000 |
| - Batterie Fanfare + BANDA'MI - Ecole de musique | 2 500 | 2 500 |

| | | |
|---|-------|-------|
| Tennis | 0 | 0 |
| - Ma Tonnelle Aux Glycines | 500 | 500 |
| - F.N.A.F.F.A.A. | 100 | 0 |
| - Le Cochonnet Montacutain | 500 | 500 |
| - Club des Retraités | 900 | 900 |
| - Amicale des Sapeurs-Pompiers Retraités | 135 | 200 |
| - Association des « Montaigut de France » | 200 | 0 |
| - Don du Sang | 150 | 150 |
| -La Montacutaine | 2 500 | 2 500 |
| - Commerçants Eloysiens | 0 | 0 |
| - Caper | 150 | 150 |
| - <i>Pour leurs sourires</i> | 300 | 1 000 |

Il sera proposé au Conseil Municipal :

-D'attribuer les subventions aux associations pour 2024 selon les conditions ci-dessus référencées.

Délibération

2 – Services Techniques : fourniture d'une benne gros volume.

Le Garage du Prieuré (63) a remis une proposition de fourniture d'une benne gros volume pour un montant total HT de 4 500 €.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide par 12 voix pour :

-De retenir la proposition du Garage du Prieuré dans les conditions ci-dessus référencées.

-Les crédits nécessaires seront inscrits au Budget 2024.

Délibération

3 – Chauffage Stade : protection du réseau.

La SARL I.D.S Elec (63) a remis une proposition de mise en GLYCOL du réseau de chauffage du stade pour un montant total HT de 516.40 € soit 619.68 € TTC.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide par 12 voix pour :

-De retenir la proposition de la SARL I.D.S Elec (63) dans les conditions ci-dessus référencées.

-Les crédits nécessaires seront inscrits au Budget 2024.

Délibération

4 – Résidence Rue Georges BRASSENS : VMC, BAES.

La SARL I.D.S Elec (63) a remis une proposition de remplacement des deux groupes VMC pour un montant total HT de 2 395.56 € soit 2 874.67 € TTC.

Par ailleurs, la SARL I.D.S Elec (63) a également remis une proposition concernant la mise en place de trois BAES pour un montant total HT de 2 219.13 € soit 2 616.97 € TTC.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide par 12 voix pour :

-De retenir les propositions de la SARL I.D.S Elec (63) dans les conditions ci-dessus référencées.

-Les crédits nécessaires seront inscrits au Budget 2024.

Délibération

5 – Eglise : BAES.

Suite au passage de la commission de sécurité et après formalisation par arrêté du Maire des travaux à planifier, une mise en conformité électrique doit être envisagée.

La SARL I.D.S Elec (63) a remis une proposition concernant la mise en place de trois BAES avec câblages et coffrets pour un montant total HT de 3 525.96 € soit 4 230.83 € TTC.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide par 12 voix pour :

-De retenir la proposition de la SARL I.D.S Elec (63) dans les conditions ci-dessus référencées.

-Les crédits nécessaires seront inscrits au Budget 2024.

Délibération

6 – Salle des fêtes : trappes de désenfumage.

Suite aux vérifications 2024, la société P.M Incendie (63) a remis une proposition de pose et de mise en service pour la salle des fêtes :

*Extincteurs poudre.

*Batteries.

*Vérins de désenfumage.

La prestation globalisée est proposée à un montant total HT de 985.96 € soit 1 183.15 € TTC.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide par 12 voix pour :

-De retenir la proposition de la société P.M Incendie dans les conditions ci-dessus référencées.

-Les crédits nécessaires seront inscrits au Budget 2024.

Délibération

URBANISME ET ENVIRONNEMENT

7 – Décisions prises par le Maire par délégation du Conseil Municipal. Droit de Prémption Urbain (zone U).

Vu le code de l'urbanisme et notamment ses articles L210.1, L 211.1 se suivants, L 213-1 et suivants, R 213-4 et suivants, R 211-1 et suivants, et L 300-1,

Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 05 février 2019 instituant un Droit de Prémption Urbain sur le territoire de la commune,

| Références cadastrales Section N° Lieu-dit | Propriétaires | Décision et Date |
|---|-------------------------------|----------------------------|
| A 1076 1, rue de la Chapelle | Marie-Claude FALCOZ | Non préempté 25/01/2024 |
| A 815 9, rue du Château | Andrew MURREL | Non préempté 04/01/2024 |
| A 1515 4, rue du Château | Tom RIMBAUD | Non préempté 23/02/2024 |
| A 1273 3, rue du 08 Mai | Maria do Céu MARTINS DE PAULA | Non préempté 11/03/2024 |

Le Conseil Municipal entérine ces décisions.

ADMINISTRATION GÉNÉRALE

8 – Pays de Saint-Eloy : rapport 2023.

La communauté de communes du Pays de Saint Eloy a présenté et approuvé son rapport annuel 2023 :

- *Portrait de la collectivité.
- *Politiques sociales.
- *Politique culturel.
- *Développement du territoire.
- *Eau et Ordures Ménagères.
- *Gestion de la collectivité.

Le Conseil Municipal prend acte du rapport 2023.

Délibération

QUESTIONS DIVERSES

*Préfecture : Opération de rappel et de communication concernant l'interdiction formelle du brûlage des déchets verts pour les particuliers.

*Station TOTAL : Installation d'un distributeur de Pizzas « Just Queen ».

*Fibre : Problématique de l'extension et des accès au niveau de l'antenne « Chez Villiers ».

*Clé des Champs : Evaluation du programme 2023 COPIL « Ramène ta pomme ».

*Résidence Georges BRASSENS : Problème de voisinage (présence non autorisée de chiens et dégradation des communs).

*Stade : Etude d'une proposition de contrôle annuel de la nouvelle chaudière.

*Place de la Mairie / Monuments : Avis des services de l'Architecte des Bâtiments de France.

*France Travail : Demandeurs d'emploi au 01 mars 2024 (51 / 27 femmes et 24 hommes).

*Visite de Madame la Sous-Préfète le 08/04/2024 / courrier ORT (Opération de Revitalisation du Territoire) – pour un avenant communautaire.

*Conseil d'Ecole : Le 04 avril 2024 à 18 heures.

*Famille FERRANDON : Courrier de remerciement.